

**Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux
Mairie
20 rue du Général de Gaulle
68490 OTTMARSHEIM**

ANNULE ET REMPLACE LE COURRIER DU 04 SEPTEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 15 SEPTEMBRE 2020 à 19H00
dans la Salle des fêtes rue du Rhin

aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Délibération : approbation des procès-verbaux des 05 et 29 juillet 2020
- 3- Délibération : fixation du taux de l'indemnité spéciale de fonction des agents relevant du cadre d'emploi des chefs de service de la Police municipale (rapport n°2020/RH-006 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 4- Délibération : fixation de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (rapport n°2020/TX-003 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 5- Délibération : approbation des modalités d'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur (rapport n°2020/RH-007 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 6- Délibération : fixation des montants d'attribution de la prime exceptionnelle COVID19 (rapport n°2020/RH-008 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 7- Délibération : création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (rapport n°2020/RH-009 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 8- Délibération : approbation du projet de convention d'utilisation des salles communales par des organismes tiers (rapport n°2020/MG-010 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 9- Délibération : fixation du nom du nouveau quartier et de ses 4 rues

- 10- Délibération : projet d'implantation d'une résidence d'autonomie (rapport n°2020/MG-012 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 11- Désignation d'un 3^{ème} délégué pour le Syndicat intercommunal des eaux (rapport n°2020/MG-013 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 12- Désignation de 2 représentants pour le Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes (rapport n°2020/MG-014 déjà transmis par convocation du 04.09.20)
- 13- Réponses aux questions écrites
- 14- Points d'information du Maire

Le Maire,



Jean-Marie BEHE

Information : le public est autorisé à participer à la séance dans la limite de 10 personnes. Une retransmission en direct par le Facebook live de la Commune pourra être organisée.